



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale des territoires**

Service eau-environnement  
Unité biodiversité-forêt-chasse-pêche  
[ddt-bfcp@sarthe.gouv.fr](mailto:ddt-bfcp@sarthe.gouv.fr)  
Tél. : 02 72 16 41 69

**PENSER À CONSERVER UNE COPIE DE CE FORMULAIRE**

**DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE CHASSE ANTICIPÉE DU SANGLIER**

**Pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 14 août 2022**

Références : article R. 424-8 du code de l'environnement et  
Arrêtés préfectoraux fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse en Sarthe, pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023

NOM - PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL - COMMUNE :

.....

.....

.....

Téléphone : .....

Cadre adresse : ÉCRIRE LISIBLEMENT EN MAJUSCULES

Courriel (ÉCRIRE EN MAJUSCULES) : ..... @ .....

**Je sollicite en tant que détenteur du droit de chasse**, en qualité de :

- Propriétaire       Locataire       Délégué du détenteur du droit de chasse

**L'autorisation de tirer le sanglier sur les territoires ci-dessous :**

Commune(s)	Lieu(x)-dit(s)	Unité de gestion	Surface des cultures sensibles	dont maïs

**Période de chasse à tir demandée** (cocher la ou les périodes souhaitées) :

- du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2022 (cf. AP du 10 juin 2021, ouverture-clôture chasse - saison 2021-2022)  
 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 14 août 2022 (cf. AP ouverture et clôture chasse - saison 2022-2023)

**Conditions de mise en œuvre des tirs :**

- Tir à l'approche ou à l'affût uniquement
- Tir à l'arc ou à balle obligatoire, dans le respect d'un tir fichant ;
- Ne tirer que les bêtes de compagnie. Tir des laies meneuses interdit ;
- Respect des règles de sécurité de tir (arrêté préfectoral du 16 juillet 2015 réglementant l'usage des armes de chasse en Sarthe et SDGC) ;
- Utilisation de chiens interdite (sauf recours à un chien de sang pour la recherche d'animaux blessés).

Je prends note que le tir à l'approche ou à l'affût est un mode de chasse individuel. Je précise dans le tableau ci-dessous le nom des chasseurs délégués par mes soins pour mettre en œuvre individuellement, **sous ma responsabilité de détenteur du droit de chasse**, le tir à l'approche ou à l'affût (écrire en lettres majuscules, joindre une liste au besoin). Ces chasseurs devront être porteurs d'un **permis de chasser valide, d'une assurance chasse**. L'autorisation issue de la présente demande vaut délégation du droit de chasser. Elle devra être présentée en cas de contrôle.

**Désignation des chasseurs :**

Si le demandeur souhaite participer à la chasse, son nom doit figurer dans cette liste.

Nom	Prénom	Adresse complète

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre des tirs spécifiés en page 1 dudit formulaire. Je prends note que les tirs sont mis en œuvre sous ma responsabilité de détenteur du droit de chasse, et que la présente autorisation vaut également autorisation de chasser le renard dans les mêmes conditions.

Je m'engage à transmettre **avant le 15 septembre 2022**, le bilan des tirs à la direction départementale des territoires (DDT) ainsi qu'à la fédération départementale des chasseurs, y compris en cas de bilan nul. **À défaut, je m'expose à un refus d'autorisation à tir pour la prochaine campagne.**

Fait à : ....., le ...../...../2022

Signature :

**DEMANDE À TRANSMETTRE POUR AVIS À LA FDC 72 (adresse ci-dessous)**

<b>Fédération départementale des chasseurs (FDC72)</b>		
« Le Grand Courtu » - 72210 VOIVRE LÈS LE MANS – Courriel : <a href="mailto:contact@fdc-sarthe.com">contact@fdc-sarthe.com</a>		
<b>Avis FDC72 :</b> <input type="checkbox"/> AVIS FAVORABLE <input type="checkbox"/> AVIS DÉFAVORABLE (motif : ..... .....)		
NOM de l'agent :	Date :	Signature :

**DÉCISION DE L'ADMINISTRATION :**

Le détenteur du droit de chasse sus-nommé et ses éventuels délégataires inscrits dans la demande, sont autorisés à tirer le sanglier à l'approche ou à l'affût, dans les conditions spécifiées de la présente demande :

**AUTORISATION ACCORDÉE** n° .....

Fait à Le Mans, le .....

**AUTORISATION REFUSÉE** pour le motif suivant :

- bilan 2021 non retourné
- dossier incomplet : cf. rubrique(s) surlignée(s)

Le Préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires  
et par subdélégation,

**BILAN DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES (cf. formulaire en page 3) :**

Le bilan précis des interventions, qu'il y ait eu ou non réalisation de prélèvement, doit être fait sur le formulaire ci-après, qui est à retourner obligatoirement **avant le 15 septembre 2022**, à : la DDT de la Sarthe - service eau-environnement (unité BFCP) - 19 boulevard Paixhans – CS 10013 – 72042 LE MANS Cedex 9 - tél. : 02 72 16 41 69 – courriel : [ddt-bfcp@sarthe.gouv.fr](mailto:ddt-bfcp@sarthe.gouv.fr) **ET** à la FDC de la Sarthe « Le Grand Courtu » - 72210 VOIVRE LÈS LE MANS – tél. 02 43 82 21 46 – courriel : [contact@fdc-sarthe.com](mailto:contact@fdc-sarthe.com).



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Direction départementale des territoires**

Service eau-environnement  
Unité biodiversité-forêt-chasse-pêche  
[ddt-see-fcpn@sarthe.gouv.fr](mailto:ddt-see-fcpn@sarthe.gouv.fr)  
Tél. : 02 72 16 41 69

**BILAN 2022 DES AUTORISATIONS PRÉFECTORALES DE TIR DU SANGLIER  
du 1<sup>er</sup> juin au 14 août 2022**

Références : article R. 424-8 du code de l'environnement et

Arrêtés préfectoraux fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse en Sarthe, pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023

À renseigner par le bénéficiaire de l'autorisation et à retourner **au plus tard le 15 septembre 2022**  
même en l'absence de prélèvement, à :

- ▶ La direction départementale des territoires de la Sarthe – Service eau-environnement (unité BFCP)  
19 boulevard Paixhans – CS 10013 – 72042 LE MANS Cedex 9 – Tél. : 02 72 16 41 69 – Courriel : [ddt-see-fcpn@sarthe.gouv.fr](mailto:ddt-see-fcpn@sarthe.gouv.fr)
- ET à
- ▶ La fédération départementale des chasseurs « Le Grand Courtu » - 72210 VOIVRE LÈS LE MANS  
Tél. : 02 43 82 21 46 – Courriel : [contact@fdc-sarthe.com](mailto:contact@fdc-sarthe.com)

Nom et prénom du bénéficiaire de l'autorisation : .....

N° de l'autorisation 2022 : .....

Unité de gestion du territoire : .....

Commune (principale) du territoire : .....

**I - Bilan des interventions :** (en l'absence de prélèvement, le bilan porte la mention « **NÉANT** »)

Nombre total de sorties : .....

Nombre maximum de sangliers observés par sortie : .....

Nombre de sangliers prélevés : .....

Nombre de renards prélevés : .....

**II - Descriptif des sangliers prélevés :**

Date	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...	.../...
Sexe									
Poids									

**III - Observations :**

La pratique des tirs a-t-elle permis de prévenir des dégâts agricoles dus aux sangliers ?  OUI  NON\*

\*Observations (type de cultures préservées, autres mesures de prévention mise en œuvre, difficultés particulières, facteurs de réduction de l'efficacité des mesures, observations inhabituelles d'animaux) :

.....

.....

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés ci-dessus sont sincères.

Fait à ....., le .....

Signature :